

## Marie Moret à François Lachet, 13 mai 1899

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60

Collation1 p. (337r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamilistère de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à François Lachet, 13 mai 1899, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/53641>

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [13 mai 1899](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Lachet, François](#)

Lieu de destination 79, chemin de Montpellier, Nîmes (Gard)

# Description

RésuméMarie Moret confirme à monsieur Lachet ce qu'Auguste Fabre lui a demandé : transporter de son domicile nîmois à la gare de Nîmes des malles et colis le 15 mai 1899, et trois grosses malles le 16 mai 1899. Elle donne des consignes sur le transport et demande le prix du service.

## Mots-clés

[Transport de marchandises](#)

Personnes citées[Fabre, Auguste \(1839-1922\)](#)

Lieux cités[Gare, Nîmes \(Gard\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

---

Yver 15 mai 1799

14 rue Bourdaloue

Messire Lachet.

J'ai l'honneur de vous confirmer ce que M<sup>me</sup> Fabre vient de vous demander pour moi :

1<sup>o</sup> Prendre ici 14 rue Bourdaloue, après demain lundi 19<sup>e</sup>, entre 9 heures et midi, les malles et colis deers à transporter en gare pour l'expédition en grande vitesse.

2<sup>o</sup> Le lendemain, mardi 16, venir prendre, même adresse, mais à 9<sup>h</sup> un quart après midi, trois grosses malles (il faudra deux hommes pour les descendre) à conduire en

gare service des voyageurs, comme vous avez fait l'an dernier.

Un gardien devra rester près des malles en attendant que ma famille et moi nous arrivions et les ayons fait enregistrer pour nous suivre.

Nous voudrons bien veiller à ce qu'on me remette les recus des malles et celles qui partent en avant de nous.

Je réglerai comptant ce que je vous devrai pour ce double service ; vous saurez donc bien me le faire sans pourboires compris.

Agreez je vous prie,  
Messire, mes civilités  
perpétuelles V<sup>er</sup> Gradi